

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 19 DECEMBRE 2019 A 18H30

Présents à la séance : 22

L'An Deux Mil Dix Neuf, le **19 DECEMBRE A 18H30**

Extrait affiché le :
20 décembre 2019

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

5ème séance 2019

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjointe et Adjoints, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. ROMARY Fabrice, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier, Conseillères et Conseillers Municipaux.

Absente :

Mme PANO-WENTZEL Marylène

Objet : Modification du temps de travail
d'un emploi à temps non
complet.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme GEROME Line	à	M. CHMIDLIN Stéphane
Mme BOULANGER Annie	à	M. SALÉRIO Philippe
Mme FLICKER Gisèle	à	Mme MICHEL Irène
Mme ANDRÉ Sophie	à	M. DAUTREY Roland
Mme DUPONT Virginie	à	M. Le Maire
M. DEMENGE Abel	à	M. SALTZMANN Michel

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

N° 121/2019

Monsieur Stéphane CHMIDLIN, Adjoint Délégué, informe le Conseil Municipal que compte tenu de l'accroissement du nombre de tâches journalières liées aux responsabilités de coordination des Nouvelles Activités Périscolaires, il convient de modifier la durée de service de l'emploi d'adjoint d'animation qui est actuellement de 15 heures hebdomadaires. Parce qu'elle augmente au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi, cette modification doit être assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi.

Ces explications apportées, le Conseil Municipal, présent et représenté, est unanime à décider :

- Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de supprimer l'emploi d'adjoint d'animation à temps non complet de 15 heures hebdomadaires (créé par délibération en date du 29 juin 2016 suivant la proposition de Monsieur le Maire) et de créer également sur proposition de Monsieur le Maire, un emploi d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 01 janvier 2020.
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ; notamment ses articles 34 et 97, de modifier le tableau des emplois et d'inscrire au budget 2020 les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,